



## FICHE TECHNIQUE

212610

# MULTI ACCRO 3800

### ADDITIF EPAIS POUR BETONS - RESINE D'ACCROCHAGE USAGE PROFESSIONNEL

**MULTI ACCRO 3800** est une préparation formulée en eau adoucie à base de copolymères acryliques microdispersés pour addition dans les mortiers et bétons.

#### CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: FLUIDE VISQUEUX BLANC LAITEUX
Masse volumique	: 1050 G/L ± 10 G/L
Réaction chimique	: PRATIQUEMENT NEUTRE
PH à l'état pur	: 8.00 ENVIRON
Aspect	: COULEUR BLANCHE
Température conseillée	: NE PAS UTILISER ET STOCKER EN DESSOUS DE +5°C. PROTEGER DU GEL AU STOCKAGE
Tension superficielle à l'état pur	: 35 DYNES/CM
Diamètre des particules	: 0.16 µM ENVIRON
Extrait sec	: 50 % +/-1
Viscosité Brookfield	: 3800 CPS –MOBILE 4 – VITESSE 10 TR/MN – 20°C

#### PROPRIETES PRINCIPALES

**MULTI ACCRO 3800** permet la **réalisation directe de mortiers** ou la reprise de travaux de maçonnerie en modifiant favorablement les propriétés du béton :

- lors de travaux, reprises, réagréages de béton de réparations
- liaison d'accrochage sur béton ancien, la constitution de chape, de couches de nivellement économiques de par leur épaisseur réduite
- amélioration de la résistance des bétons aux contraintes mécaniques, à l'usure, au poudrage

**MULTI ACCRO 3800** a une **fonction plastifiante, hydrophobe** permettant une augmentation de la résistance à la pénétration des agents responsables de la détérioration des bétons, chapes (corps gras, huiles, acides...).

#### MODES ET DOSES D'EMPLOI

L'utilisation de résines d'accrochage nécessite dans le cas de reprise de travaux, un nettoyage préalable des surfaces et une large humidification des supports.

♦ **Couches d'accrochage** : Avant réalisation par exemple d'une chape ou d'une reprise, épandre soigneusement à la brosse ou à la raclette, selon l'état de surface et l'humidité, le produit à l'état pur.

#### ♦ **Réalisation d'une chape :**

- Préparer une solution mère pour faciliter l'incorporation de la résine  
Solution mère - 1 volume de résine  
- 2 volumes d'eau
- Appliquer sur la couche d'accrochage encore humide le mélange constitué par :  
Sable - 1 volume  
Ciment - 1 volume  
Solution mère de résine - volume à moduler suivant fluidité souhaitée

Lissage de surface après le temps nécessaire de la prise, lissage après avoir humecté la surface à l'aide de la solution mère.

#### ♦ **Réalisation d'un mortier :**

- Préparer une solution mère pour faciliter l'incorporation de la résine :  
Solution mère - 1 volume de résine  
- 2 volumes d'eau

#### **COMPOSITION DU MORTIER**

Sable 0-3	- 2 volumes
Ciment	- 1 volume
Solution mère de résine	- en quantité suffisante pour obtenir la fluidité voulue (la dose moyenne est généralement de 10% en poids de ciment)

### RECOMMANDATIONS

*Résines en émulsion aqueuse, CRAINT LE GEL, instable en dessous de +5°C.*

*Protéger du gel au stockage.*

*Ne pas utiliser en période de température en dessous de +5°C.*

*Protéger du froid les travaux réalisés pendant la période de durcissement.*

*Nettoyer, dégraisser, dépolir les supports avant application.*

*Eviter une durée prolongée de stockage des résines supérieures à 6 mois.*

*En cas de contact avec l'épiderme, rincer immédiatement à l'eau claire.*

*S'assurer que l'utilisation de la résine convient bien au cahier des charges établi pour les travaux.*

***Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.***

*UFI : 9042-T015-M00E-UCNU*

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :
-------------------------------

**Assurance qualité ISO 9001**

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.